



Fédération des Aroéven

Association reconnue d'utilité publique

Siège social : 67 rue Vergniaud

75013 PARIS

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES COMBINES**



Fédération des Aroéven

Association reconnue d'utilité publique
Siège social : 67 rue Vergniaud
75013 PARIS

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES COMBINES

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes combinés de la Fédération des Aroéven relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes combinés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de cet exercice, de l'ensemble constitué par les entités comprises dans la combinaison.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, et n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes combinés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes combinés pris isolément.



Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes combinés des informations données dans le rapport financier des comptes combinés et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes combinés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes combinés

Il appartient à la direction d'établir des comptes combinés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes combinés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes combinés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le bureau de votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes combinés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes combinés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes combinés et évalue si les comptes combinés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boulogne, le 11 juin 2026

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Christophe Rambeau

Commissaire aux Comptes

BILAN

ACTIF	31.12.2025			31.12.2024	PASSIF	31.12.2025	31.12.2024
	Brut	Amort. & Dépréciation	Net	Net			
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles	60 917	60 917	-0	148	Fonds propres (avant affectation)	14 993 309	14 180 038
Terrains	452 914	45 830	407 085	408 303	Résultat de l'exercice	-500 498	844 668
Constructions	9 650 925	5 054 869	4 596 056	4 743 527	Subventions d'investissement	570 990	593 349
Matériels d'activités	792 837	630 752	162 086	184 077	Total	15 063 801	15 618 054
Autres immobilisations corporelles	1 639 003	1 094 563	544 440	467 608	FONDS DEDIES & PROVISIONS		
Immobilisations en cours	201 453		201 453	7 627	Fonds dédiés	233 555	207 639
Autres prêts et titres immobilisés	60 619	1 400	59 219	58 074	Provisions pour risques	91 410	45 665
Dépôts et cautionnements	47 335		47 335	48 634	Provisions pour charges	1 446 613	1 467 380
Total	12 906 004	6 888 330	6 017 674	5 917 998	Total	1 771 578	1 720 683
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	29 391		29 391	18 760	Emprunts et dettes assimilées	1 556 304	1 697 170
Usagers - clients	683 142	50 443	632 699	731 568	Fournisseurs	352 210	364 764
Comptes courants Réseau	3 441		3 441	7 154	Dettes fiscales et sociales	894 479	928 804
Autres créances	319 335	4 396	314 939	411 104	Comptes courants Réseau		1 391
Charges constatées d'avance	26 874		26 874	45 443	Autres dettes	784 058	642 343
Trésorerie	13 492 445	1 145	13 491 300	13 957 300	Produits constatés d'avance	93 887	116 117
Total	14 554 629	55 985	14 498 643	15 171 328	Total	3 680 939	3 750 589
Total	27 460 633	6 944 316	20 516 318	21 089 327	Total	20 516 318	21 089 327

COMPTE DE RESULTAT	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	34 969	39 012
Ventes de biens	447 051	627 548
Prestations de service	12 507 081	13 081 214
Subventions d'exploitation	3 574 814	3 812 169
Dons et Mécénat	1 959	16 073
Contributions financières	70	
Reprises sur dépréciations et provisions	237 017	323 351
Produits des cessions d'immobilisations		26 110
Utilisations des fonds dédiés	101 816	91 314
Autres produits	274 371	171 534
Dons en nature et prestations en nature	188 865	196 674
Bénévolat	1 038 482	1 036 140
Total	18 406 493	19 421 140
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	424 891	377 047
Variation de stock	3 254	-3 792
Autres achats et charges externes	6 871 773	7 266 359
Aides financières	9 940	5 200
Impôts et taxes	289 430	252 260
Salaires	6 901 309	6 563 653
Cotisations sociales	2 071 469	1 918 487
Dotations aux amortissements	565 467	528 168
Dotations aux dépréciations	41 729	67 304
Dotations aux provisions	224 373	221 153
Valeurs comptables des immobilisations cédées	73 331	21 665
Reports en fonds dédiés	127 732	97 710
Autres charges	201 485	232 447
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature	188 865	196 674
Personnel bénévole	1 038 482	1 036 140
Total	19 033 529	18 780 475
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	-627 036	640 665
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers	171 638	244 280
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	171 638	244 280
CHARGES FINANCIERES		
Charges financières	31 271	32 817
Dotations aux dépréciations et provisions		1 145
Total	31 271	33 962
RESULTAT FINANCIER (II)	140 366	210 318
RESULTAT COURANT (I + II)	-486 670	850 982
Produits exceptionnels		15 169
Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)		15 169
Impôts sur les bénéfices	13 828	21 484
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	-500 498	844 668
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature	188 865	196 674
Bénévolat	1 038 482	1 036 140
Total	1 227 347	1 232 814
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature	188 865	196 674
Personnel bénévole	1 038 482	1 036 140
Total	1 227 347	1 232 814

Au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre **2025** qui dégage un **déficit de 500 497.96€**.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

Les comptes annuels composés du bilan, du compte de résultat et de l'annexe forment un tout indissociable.

Objet social et périmètre des activités de l'association :

- organiser et développer toutes les actions de formation et d'éducation permanente, de vacances et de loisirs en faveur des jeunes,
- contribuer à la formation initiale et continue de l'encadrement nécessaire au fonctionnement de ces actions,
- participer à la formation des membres de la communauté éducative de l'Education Nationale

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- Dissolution de l'Aroéven de Montpellier

II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES COMBINES

1. Préambule

Pour donner une vision d'ensemble du mouvement des Aroéven, le Conseil d'administration de la Fédération des Aroéven-Foéven a choisi de présenter des comptes combinés.

Les associations intégrées présentes entre elles des liens étroits caractérisés notamment par :

- des dirigeants communs (membres du Conseil d'administration),
- un financement de la Fédération des Aroéven-Foéven vers les associations Aroéven sous forme de délégation de crédits,
- une coopération entre Aroéven d'une même région dans l'organisation de séjours pour les jeunes,
- une coopération entre Aroéven d'une même région dans l'organisation de stages BAFA.

2. Périmètre de combinaison

Les 24 associations ci-dessous doivent être intégrées dans la combinaison des comptes :

Association	Siren	Siège
Fédération des Aroéven- Foéven (entité combinan	784 546 954	PARIS (75013) 67 rue Vergniaud
AROEVEN DE BESANCON	402 696 538	BESANCON (25000) 2, rue des Lilas
AROEVEN DE BORDEAUX	781 837 653	BORDEAUX (33000) 13 rue du docteur Charles Nancel Penard
AROEVEN DE CAEN	780 716 908	HEROUILLE SAINT-CLAIR (14200) 4 avenue du Parc Saint-André
AROEVEN DE CLERMONT-FERRAND	779 217 298	BEAUMONT (63110) 22 Rue Beau de Rochas, ZAC de l'Artière
AROEVEN CRETEIL	815 226 774	CRETEIL (94000) 5/7 rue Georges Enesco
AROEVEN DE DIJON	778 208 033	DIJON (21000) 1 avenue du lac
AROEVEN DE GRENOBLE	779 552 504	GRENOBLE (38000) 13 bis rue Blanche Monier
AROEVEN DE LILLE	783 703 150	MARQ EN BAROEUL (59700) 340/4 avenue de la Marne-Bât C
AROEVEN DE LIMOGES	327 746 251	LIMOGES cedex (87031) 13 rue François Chénieux
AROEVEN DE LYON	779 675 560	LYON (69007) 25 bis rue Chevreul
AROEVEN DE MONTPELLIER	776 054 587	MONTPELLIER (34064) Rectorat 31 rue de l'Université CS 39004
AROEVEN DE NANCY-METZ	775 615 644	NANCY cedex (54035) Rectorat-case officielle n°13
AROEVEN DE NANTES	788 354 736	NANTES (44200) 4 rue de la Perrière
AROEVEN D'ORLEANS-TOURS	775 514 417	ORLEANS (45000) 4 rue Marcel Proust
AROEVEN DE PACA	529 638 868	MARSEILLE (13014) 72 rue Paul Coxe
AROEVEN DE PARIS	775 680 291	PARIS (75013) 67 rue Vergniaud Porte J
AROEVEN DE POITIERS	781 562 772	POITIERS (86000) 29 rue Pierre de Coubertin
AROEVEN DE REIMS	753 786 714	REIMS (51100) 10 boulevard Vasco de Gama
AROEVEN DE RENNES	777 743 345	RENNES (35000) 5 square de la Rance
AROEVEN DE ROUEN	781 080 213	ROUEN (76100) 18, rue Amiral Cécille Immeuble Montréal 4ème
AROEVEN DE STRASBOURG	778 859 470	STRASBOURG (67200) 112, route de Schirmeck
AROEVEN DE TOULOUSE	776 939 209	TOULOUSE (31000) 6 rue de Plaisance
AROEVEN DE VERSAILLES	778 115 709	PALAISEAU (91120) 40 avenue des Cosmonautes

Dissolution de l'Aroéven de Montpellier au cours de l'exercice.

3. Méthodes retenues

Les comptes annuels des associations intégrées ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les comptes annuels combinés ont été établis conformément aux dispositions du règlement CRC 99-02, section 6.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an.

Changement de méthode comptable : Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

4. Présentation des principales méthodes utilisées

L'entité combinante est la Fédération des Aroéven-Foéven.

La méthode de consolidation est l'intégration globale pour l'ensemble des 24 associations combinées.

Aucun retraitement comptable sur les comptes des associations intégrées n'a été réalisé pour l'établissement des comptes combinés ; chacune des associations intégrées appliquant le plan comptable du mouvement et utilisant les règles comptables préconisées.

Les règles d'évaluation applicables aux comptes combinés sont celles prévues en matière de comptes consolidés.

Les dettes et créances existant à la clôture entre les associations intégrées ont été éliminées. Il en est ainsi :

- des emprunts et prêts au FCI ;
- des comptes courants.

Les principaux flux de facturations internes ont été éliminés. Il en est ainsi :

- des délégations de crédits entre la Fédération des Aroéven-Foéven et les Aroéven ;
- les facturations de séjours entre Aroéven ;
- les facturations de stages BAFA entre Aroéven ;
- les facturations des différents supports pédagogiques entre les Aroéven.

5. Caractéristiques des associations intégrées

Association	Produits d'exploitation (1)		Résultat d'exploitation		Résultat net		Fonds associatif		Fonds de roulement	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
FEDERATION	3 260 769	3 176 309	-123 480	-136 943	-105 065	-100 483	2 470 505	2 570 988	2 493 260	2 779 692
BESANCON	186 956	198 225	-78 824	-45 835	-78 790	-45 788	274 249	320 038	114 757	196 431
BORDEAUX	1 508 778	1 759 235	-95 727	59 176	-85 299	75 316	951 529	876 212	685 010	777 880
CAEN	1 288 547	1 331 512	-134 613	-25 782	-119 346	2 145	630 299	628 154	236 008	362 248
CLERMONT	948 127	1 105 849	-53 092	73 672	-36 525	109 722	1 034 943	925 221	585 594	603 683
CRETEIL	195 347	264 653	2 397	45 452	9 084	50 834	274 290	223 457	281 709	270 948
DIJON	650 099	711 862	4 725	17 878	5 987	19 722	311 047	291 325	56 587	205 578
GRENOBLE	248 702	252 407	-49 545	-1 695	-43 549	4 883	594 851	589 968	324 798	344 128
LILLE	2 516 750	2 779 069	222 183	525 219	138 892	512 948	2 191 582	1 678 635	744 541	447 354
LIMOGES	108 069	123 846	-18 193	-4 301	-11 983	7 713	463 042	455 329	415 311	431 233
LYON	489 331	413 516	-3 682	-2 308	-1 401	322	180 839	180 516	119 552	120 738
MONTPELLIER		66 775		-38 487		-38 487		69 233		30 805
NANCY	1 604 966	1 957 164	65 085	176 546	68 261	176 292	806 285	629 993	355 323	423 798
NANTES	455 114	480 376	-41 713	59 578	-38 633	63 386	378 439	315 053	148 243	193 862
ORLEANS	489 856	630 006	-132 845	-51 855	-131 031	-49 118	435 365	484 484	101 799	185 737
PACA	459 146	374 500	-76 165	29 635	-75 640	30 760	102 649	71 889	43 704	84 053
PARIS	727 201	862 119	-74 293	-18 474	-74 188	-17 873	36 427	54 300	-170 086	-126 255
POITIERS	799 266	938 998	18 015	131 913	25 028	139 075	621 624	482 549	549 490	528 122
REIMS	521 689	536 159	-100 243	-46 470	-100 033	-46 023	531 729	577 751	410 257	574 853
RENNES	858 377	888 123	-34 539	-58 647	-20 874	-43 646	621 104	664 749	447 488	484 090
ROUEN	1 169 335	1 111 754	79 413	74 127	82 747	86 679	949 474	863 446	379 283	476 426
STRASBOURG	693 708	599 231	55 930	-112 255	58 832	-108 805	178 142	286 947	177 266	100 108
TOULOUSE	719 280	546 129	6 957	7 979	9 164	10 673	147 960	137 287	51 723	47 824
VERSAILLES	499 846	524 317	8 143	-17 458	23 862	4 421	806 936	802 515	598 457	611 638
Total	20 399 258	21 632 132	-554 105	640 665	-500 498	844 668	14 993 309	14 180 038	9 150 073	10 154 974

(1) : sans élimination des produits et charges internes au mouvement et sans valorisation du bénévolat et mises à disposition gratuite

III - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variations des immobilisations

	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques	61 886,21		969,01	60 917,20
Terrains & aménagements terrains	452 914,43			452 914,43
Constructions & agencements	9 739 684,26	310 094,69	398 853,93	9 650 925,02
Matériels d'activités	809 944,82	30 593,46	47 700,79	792 837,49
Autres immo corporelles	1 484 593,09	203 711,59	49 301,96	1 639 002,72
Immobilisations en cours	7 626,60	201 453,43	7 626,60	201 453,43
Total	12 556 649,41	745 853,17	504 452,29	12 798 050,29

b) Acquisitions et désinvestissements

Mouvement significatif :

- Mises au rebut suite à une mise à jour des immobilisations (HDF)
- Travaux effectués dans centre de formation et achat d'un véhicule (Rouen)

c) Tableau de variations des amortissements

	Taux	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%	61 737,92	148,50	969,01	60 917,41
Terrains & aménagements terrains	10%	44 610,96	1 218,60		45 829,56
Constructions & agencements	10% à 33%	4 996 157,19	386 204,99	327 493,22	5 054 868,96
Matériels d'activités	20% à 33%	625 867,61	52 005,95	47 121,79	630 751,77
Autres immo corporelles	10%	1 016 985,04	125 888,48	48 310,88	1 094 562,64
Total		6 745 358,72	565 466,52	423 894,90	6 886 930,34

IV - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats dégagés depuis la création du mouvement.

2. Fonds dédiés

	Début	Reports	Utilisations	Fin
Aroeven de Bordeaux		15 000,00		15 000,00
Aroéven de Caen	78 378,82		715,50	77 663,32
Aroéven de Dijon	13 050,00	3 500,00	13 050,00	3 500,00
Aroéven de Lyon		43 000,00		43 000,00
Aroéven d'Orléans		900,00		900,00
Aroéven de Poitiers	8 500,00			8 500,00
Aroéven de Rouen	45 000,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00
Aroéven de Toulouse	14 680,00	2 000,00	2 420,00	14 260,00
Aroéven de Versailles	48 030,00	18 332,00	40 630,00	25 732,00
Total	207 638,82	127 732,00	101 815,50	233 555,32

3. Provisions et dépréciations

	Début	Dotations	Reprises	Fin
Autres provisions pour risques	45 665,00	45 745,14		91 410,14
Provisions pour risques	45 665,00	45 745,14		91 410,14
Engagement de retraite du personnel (1)	1 278 102,37	143 085,47	116 456,44	1 304 731,40
Autres provisions pour charges	189 277,23	34 443,58	81 839,53	141 881,28
Provisions pour charges	1 467 379,60	177 529,05	198 295,97	1 446 612,68
Immobilisations financières	1 400,00			1 400,00
Usagers	47 929,50	38 624,28	36 110,30	50 443,48
Subventions à recevoir				
Autres créances	2 803,09	4 204,08	2 610,82	4 396,35
VPM	1 145,45			1 145,45
Autres exceptionnelles				
Dépréciations	53 278,04	42 828,36	38 721,12	57 385,28
Total	1 566 322,64	266 102,55	237 017,09	1 595 408,10

Dotations / reprises d'exploitation

266 102,55

237 017,09

Dotations / reprises financières

Dotations / reprises exceptionnelles

Total

266 102,55

237 017,09

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour engagements de retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Subventions d'exploitation

	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions Ministères	3 004 375,38	3 124 655,42
Subventions Conseil Départemental	64 921,50	31 903,40
Subventions Communes	15 853,00	50 449,00
Subventions Organismes Sociaux et Autres	28 889,97	74 722,36
Subventions Conseil Régional	96 373,62	62 211,00
Autres Subventions	297 461,38	414 580,05
Quote-part de subventions d'investissement	66 939,25	53 647,81
Total	3 574 814,10	3 812 169,04

2. Produits et Charges exceptionnels

Néant

VI - AUTRES INFORMATIONS

1. Effectif salarié

Association	Exercice clos		Exercice précédent	
	Effectif (1)	E.T.P. (2)	Effectif (1)	E.T.P. (2)
Fédération des Aroéven-Foéven	9	8	9	7
BESANCON	5	4,8	6	4,6
BORDEAUX	53	14,1	53	14,4
CAEN	18	15,2	19	14,9
CLERMONT-FERRAND	9	5,13	9	5,85
CRETEIL	1	0,81	2	1,7
DIJON	14	7,34	16	6,77
GRENOBLE	4	3,25	4	3,25
LILLE	16	8,33	17	14,36
LIMOGES	3	3	3	3
LYON	4	3,78	4	2,97
MONTPELLIER			0	0,57
NANCY-METZ	12	10,02	17	13,78
NANTES	11	8,8	9	6,15
ORLEANS-TOURS	6	6	5	5
PACA	4	4,1	5	4,38
PARIS	8	8	8	8
POITIERS	5	5	4	4
REIMS	7	7,04	7	6,51
RENNES	7	8	7	13
ROUEN	13	13,79	8	7,14
STRASBOURG	4	3,19	6	4,5
TOULOUSE	3	3,11	3	2,8
VERSAILLES	7	5,53	NC	NC
Total	223	156,32	221	154,63

(1) Effectif à la clôture quel que soit la durée de travail (2) Equivalent Temps Plein : Temps plein=1 820H/an

2. Effectif CEE.

Association	Exercice clos		Exercice précédent	
	Nb de personnes	Nb de journées	Nb de personnes	Nb de journées
Fédération des Aroéven-Foéven	0	0	0	0
BESANCON	30	239	26	333
BORDEAUX	182	1 395	181	1 708
CAEN	112	1 232	95	1 265
CLERMONT-FERRAND	238	1 439	278	1 484
CRETEIL	43	320	65	472
DIJON	71	432	69	493
GRENOBLE	43	207	40	273
LILLE	173	3 070	181	3 212
LIMOGES	3	24	3	60
LYON	53	425	50	313
MONTPELLIER			13	174
NANCY-METZ	163	3 279	302	3 087
NANTES	17	248	20	298
ORLEANS-TOURS	49	ND	NC	NC
PACA	85	582	33	417
PARIS	89	821	115	910
POITIERS	92	1 282	86	1 468
REIMS	28	268	28	276
RENNES	114	1 407	94	1 681
ROUEN	124	1 379	131	1 457
STRASBOURG	63	744	36	590
TOULOUSE	52	351	33	229
VERSAILLES	34	724	NC	NC
Total	1 858	19 868	1 879	20 200

NC : Non communiqué

3. Contributions volontaires

VALORISATION DU BENEVOLAT	Exercice clos	Exercice précédent
Commissions (Smic Chargé x 3)	83 571,82 €	65 690,20 €
Groupes de travail (SC x 3)	96 594,28 €	54 591,80 €
Bureau + Missions des membres du Bureau (SC x 5)	145 564,70 €	164 631,70 €
Conseil d'Administration (SC x 5)	196 793,90 €	189 937,90 €
Assemblée générale (SC x 5)	98 545,80 €	94 049,80 €
Journées directeurs ACM (SC x 3)	35 285,28 €	45 256,80 €
Weekend équipes/directeurs (SC x 3)	121 431,00 €	5 490,00 €
Weekend formateurs (SC x 3)	59 836,10 €	57 170,00 €
Pilotage (SC x 5)	96 726,00 €	168 819,00 €
Représentations extérieures (coût suivant fonction)	79 720,80 €	84 218,80 €
Autres activités internes	24 412,00 €	45 538,00 €
Total	1 038 481,68 €	1 036 140,00 €

a) Bénévolat

La total de la valorisation du bénévolat pour l'Aroéven de Versailles a été inséré dans le tableau sans détail car non communiqué.

b) Mise à disposition de locaux et autres services

MISE A DIPOSITION GRATUITE	Valorisation en €	
	Exercice clos	Exercice précédent
salles, matériels, autre...	188 865,00 €	196 674,00 €

4. Engagement de crédit-bail et locations de longue durée

Association	Exercice clos	Exercice précédent
Fédération des Aroéven-Foéven	4 992	7 767
BESANCON	2 615	4 351
BORDEAUX		
CAEN		
CLERMONT	1 944	2 592
CRETEIL		
DIJON	1 565	2 817
GRENOBLE		
LILLE		
LIMOGES		
LYON	5 576	5 576
MONTPELLIER		
NANCY		
NANTES	4 934	7 402
ORLEANS		
PACA		
PARIS		
POITIERS		
REIMS	22 240	2 366
RENNES	12 361	3 807
ROUEN		
STRASBOURG	5 594	9 324
TOULOUSE	2 039	3 079
VERSAILLES		
Total	63 861	49 081